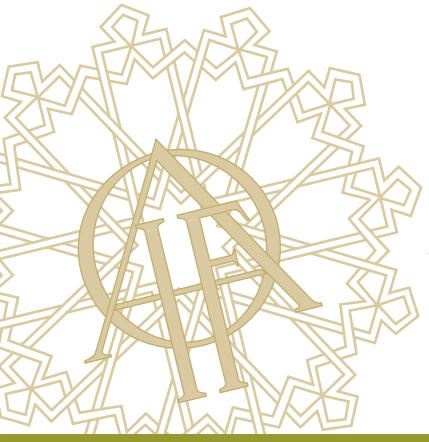
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 49 (2016), p. 81-98

Kais Naouali

La poésie enchassée dans la chronique d'Ibn Iyās. Le cas d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519)

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

KAIS NAOUALI *

La poésie enchâssée dans la chronique d'Ibn Iyās

Le cas d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519) [1]

RÉSUMÉ

Cet article traite de la poésie enchâssée dans une chronique mamelouke, les *Badāʾiʿ al-zuhūr fī waqāʾiʿ al-duhūr* d'Ibn Iyās. L'analyse quantitative et thématique des poèmes enchâssés pour la période du sultanat d'al-Ġūrī (reg. 906/1501 à 922/1516), met en évidence l'intérêt heuristique de cette littérature, et permet de dégager de nouvelles problématiques.

Nous avons choisi de traduire et présenter deux poèmes composés par un auteur cité, en l'occurrence al-Salamūnī. Notre analyse montre qu'il s'agit de satires dirigées contre des cadis et que, dans ce contexte, la poésie est l'objet de l'attention non seulement des cercles littéraires, mais aussi de peuple. À ce titre, ces poèmes nous permettent de proposer quelques conclusions sur la place du poète au sein de la société mamelouke.

Mots-clés : poésie, satire, traduction, littérature, cadi, Ibn Iyās, al-Ġūrī, al-Salamūnī, Mamelouk.

* Kais Naouali, doctorant à l'université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne, ED113) et titulaire d'une bourse doctorale à l'Ifpo, kais.naouali@laposte.net

1. Tous mes remerciements vont à ma directrice de recherche S. Denoix, pour son aide et le suivi nécessaire à la réalisation de ce travail, aux éditeurs M. Balda, A. Talib, et à l'expert anonyme sollicité, pour leurs remarques judicieuses.

AnIsl 49 (2016), p. 81-98 Kais Naouali
La poésie enchassée dans la chronique d'Ibn Iyās. Le cas d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519)
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

✦ **ABSTRACT**

This article deals with the poetry embedded in the Mamluk chronicle *Badāʾiʿ al-zuhūr fī waqāʾiʿ al-duhūr* by Ibn Iyās. A quantitative and thematic analysis of these embedded poems, which were written during the sultanate of al-Ġūrī (r. 906/1501 to 922/1516), enables us to highlight the heuristic dimension of this literature and raises new questions about the subject.

This article presents a translation and study of two poems written by an author cited by name in the chronicle : al-Salamūnī. The analysis shows that these poems were satires directed against cadis, and that, in this historical context, poetry was an object of interest not only for literary circles but also for the broader population. Thus, by focussing on these poems we are able to draw some conclusions about the role of poets in Mamluk society.

Keywords: poetry, satire, translation, literature, cadi, Ibn Iyās, al-Ġūrī, al-Salamūnī, Mamluk.

* * *

L'IMPORTANCE de la poésie dans la culture arabe est bien connue. À l'écrit, elle s'exprime le plus souvent dans des recueils poétiques, les *dīwān*-s. Ce dont il est question ici est autre chose : il s'agit de la poésie enchâssée dans une chronique historique, procédé que l'on retrouve très souvent chez les historiens mamelouks, et dont on va présenter un exemple, celui d'un auteur égyptien du XVI^e^ siècle, Ibn Iyās (852/1448-apr. 928/1522), et de poèmes insérés dans son ouvrage, ceux d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519).

Les *Badāʾiʿ al-zuhūr fī waqāʾiʿ al-duhūr* d'Ibn Iyās font partie de ces nombreuses chroniques mameloukes émaillées de poésie, dont les historiens qui nous sont contemporains, comme les spécialistes de langue et de littérature, ont ignoré la composante poétique pour se concentrer essentiellement sur ce qui était à leurs yeux l'essentiel du contenu de cet ouvrage, à savoir la prose. Malgré l'intérêt de cette littérature, Ibn Iyās n'a pas encore marqué l'attention des chercheurs par ses écrits poétiques. Le genre florissant de la chronique a été produit par le groupe social des oulémas, qui, à la période qui nous intéresse, l'époque mamelouke, étaient les élites civiles d'un régime militaire.

En effet, comme on le sait, les Mamelouks forment une dynastie militaire non héréditaire d'esclaves affranchis qui régnèrent sur le Proche-Orient de 1250 à 1517 ; au sein de la société qu'ils gouvernaient, le groupe social des oulémas a été très productif. Ibn Iyās est un cairote issu des *awlād al-nās* (fils de mamelouk), de troisième génération[2] ; son histoire concerne presque exclusivement la ville du Caire, capitale du domaine mamelouk. De façon générale, les chroniques mameloukes s'organisent en mois et années, et relatent les événements considérés comme dignes de mention par leurs auteurs. Celle d'Ibn Iyās est composée de

2. Winter, 2007, p. 1.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

douze *ǧuzʾ*-s (tomes)[3] qui traitent de l'histoire de l'Égypte depuis les pharaons jusqu'à son époque. La période qui précède l'Islam est condensée en une centaine de pages ; l'auteur consacre ensuite 3 050 pages à la période islamique, de la conquête de l'Égypte par ʿAmr ibn al-ʿĀṣ en 18/639, à ḏū al-ḥiǧǧa 928/novembre 1522[4]. Cette œuvre concerne principalement la période islamique, et particulièrement l'époque des Mamelouks, qui régnèrent sur l'Égypte, la Syrie et le Hedjaz. On constate que, si Ibn Iyās était bien conscient des mutations opérées par l'instauration de leur régime, et s'il a vécu la conquête ottomane comme une catastrophe, pour autant, ce ne fut pas une raison suffisante pour réaliser une interruption de sa narration puisque, précisément, son ouvrage a été conçu comme une histoire continue.

D'une manière générale, les auteurs de chroniques s'appuient sur d'autres textes, plus anciens, pour constituer l'exposé des faits antérieurs et, souvent, ils les recopient. En revanche, pour leur propre période, ils font œuvre originale, et c'est le cas pour les *Badāʾiʿ*.

Nous proposons, dans cet article, une réflexion sur la place qu'occupe la poésie au sein de la chronique d'Ibn Iyās. Nous nous concentrerons sur le sultanat d'al-Ġūrī (reg. : 906/1501 à 922/1516), afin de montrer en quoi ces poèmes, longtemps ignorés par la recherche, peuvent contribuer à l'histoire sociale du Caire. La victoire des Ottomans face aux Mamelouks à Marǧ Dābiq, le 25 raǧab 922/24 août 1516, marque la fin de son règne, et précipite la fin de l'empire mamelouk[5]. La chronique d'Ibn Iyās est la seule, concernant l'histoire de cette période, qui nous soit parvenue. La partie qui traite du sultanat d'al-Ġūrī est de ce fait un texte exceptionnel, ce qui justifie notre choix de nous concentrer sur ces années-là.

En première analyse, nous mettrons en évidence la singularité des poésies enchâssées dans la chronique d'Ibn Iyās. Après cette vue d'ensemble, nous nous focaliserons sur deux poèmes composés par un auteur, al-Salamūnī, dont la production est très originale, à la fois œuvre littéraire et analyse de la société et du pouvoir. Ces deux poèmes sont particulièrement grossiers ; ce sont des satires ciblant un groupe social bien en vue, les cadis, ce qui fait de ces pièces un précieux témoignage. Une fois que nous les aurons lues et analysées, un retour vers la partie en prose de la chronique nous amènera à questionner les milieux de production et de réception de cette littérature.

3. Cf. Lellouch, 1998 ; 2006, p. 266-269 ; Martel-Thoumian, 2000.

4. Nous retenons cette date car elle marque la fin du onzième *ǧuzʾ* : l'édition de M. Muṣṭafā (1984) que nous utilisons s'arrête là. Il s'agit du dernier tome achevé des *Badāʾiʿ*. Le douzième ne nous est pas parvenu, mais le travail de B. Lellouch (1998) tend à montrer que ce dernier tome est resté à l'état d'ébauche. Le récit d'Ibn Iyās semble s'arrêter au mois de ṣafar 931/décembre 1524, voire à la fin de l'année 931/1524-1525.

5. Le Caire reste plus d'un mois sans nouvelles d'al-Ġūrī ; al-Ašraf Ṭūmān Bāy est alors nommé sultan le 14 ramaḍān 922/11 octobre 1516. Son règne éphémère ne dure que quelques mois ; Selim Ier envahit Le Caire après la nouvelle victoire ottomane à Raydāniyya, le 29 ḏū al-ḥiǧǧa 922/22 janvier 1517.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

La poésie dans la chronique du sultanat d'al-Ġūrī

La place qu'occupe la poésie au sein de la chronique d'Ibn Iyās illustre bien son importance dans la culture de langue arabe. Toutefois, Gaston Wiet, qui a traduit le récit en prose des années en question, a volontairement omis les poèmes, considérés comme moins informatifs. Cette littérature poétique constitue, en effet, un terrain non défriché par les historiens, car elle ne relève pas d'un matériau classique pour la discipline ; elle est par ailleurs une *terra incognita* pour les littéraires, car elle échappe au corpus traditionnel des *dīwān*-s poétiques. Or, l'intérêt heuristique de l'étude de ces poèmes se situe dans cet entre-deux, cette littérature, témoin d'une vie littéraire, est aussi, moyennant une grille d'analyse qu'il conviendra de mettre en place, un élément de compréhension de la société concernée [6].

Les poèmes enchâssés au sein de sa prose par Ibn Iyās se divisent en trois catégories. Ils peuvent être l'œuvre de cet auteur, qui, dès lors, se fait chroniqueur-poète, ou bien son rôle peut se cantonner à la retranscription de la production poétique de divers auteurs, lesquels sont identifiés ou non. Pour les 17 années de règne d'al-Ġūrī, Ibn Iyās enchâsse 230 poèmes, distribués comme suit : 64 sont l'œuvre d'Ibn Iyās (soit 28 % de la matière totale), 56 sont composés par des auteurs cités (soit 24 %) et 110 par des auteurs non cités (soit 48 %). On note une grande disparité d'un poème à l'autre, d'un seul vers pour les plus courts, jusqu'à 117 pour le plus long [7].

La prose (*naṯr*) et la poésie (*šiʿr*) s'enchaînent dans le récit, et l'on remarque que les poèmes et leurs thématiques sont indissociables de leur contexte d'écriture et de la prose qui les environne. L'étude de ce co-texte nous permet de mieux comprendre le milieu de production. Les personnes auxquelles sont adressés les poèmes ne sont presque jamais désignées dans les poèmes. Comme nous allons l'observer pour les poèmes analysés, c'est dans la prose qu'il faut identifier les dédicataires de ces pièces.

Poèmes d'Ibn Iyās

Dans les *Badāʾiʿ*, Ibn Iyās est le compositeur d'un tiers des poèmes qu'il enchâsse ; il y occupe donc une place majeure, qui nous semble justifier le qualificatif de « chroniqueur-poète » que nous lui attribuons. Ses vers sont introduits par différents procédés d'enchâssement. Le plus souvent, Ibn Iyās utilise la mention *qultu*, littéralement « j'ai dit » [8], souvent accompagnée

6. Même si la poésie enchâssée dans les chroniques historiques mameloukes n'a pas encore reçu d'écho, on assiste à un vif renouvellement épistémologique, tant en littérature qu'en histoire littéraire. La poésie, comme les récits légendaires, peut en effet être utilisée comme matériau par l'historien. S. Denoix (2005) a ainsi montré comment deux légendes qui relatent la fondation de Fusṭāṭ-Le Caire, enchâssées dans des textes en prose, peuvent apporter des éléments à l'historien d'aujourd'hui. K. Zakharia (2014) a souligné la complémentarité des lectures littéraire et historique de poésies de tradition andalouse. Enfin, J.-Cl. Garcin (2003 ; 2013) a vivement contribué à cet élan, à travers une approche historique des *Mille et une nuits*.

7. Poème de Badr al-Dīn al-Zaytūnī ; cf. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, V, p. 96-101.

8. Sauf mention contraire, les traductions sont nôtres.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la particule temporelle *qad*, pour composer des formules du type : *wa-qad qultu fīhi hāḏihi al-abyāt*, « j'ai aussi récité à ce [sujet] les vers [suivant] ». Le chroniqueur-poète peut aussi ne marquer aucune temporalité précise, il utilise alors le *maṣdar* : *al-qawl* (« le dit »), comme dans les formules : *wa-min muḫtaraʿāt qawlī*, « et parmi les inventions, mon dit », ou *wa-huwa qawlī*, « ceci est mon dit ». Ces multiples procédés introductifs ont en commun une temporalité indéterminée ou passée.

La question du rapport entre récit et oralité, et de l'éventuelle déclamation de ces poèmes se pose lorsque l'auteur écrit *qultu*. Comment devons-nous interpréter ce vocable sous la plume d'Ibn Iyās ? Doit-il être considéré au sens littéral, Ibn Iyās aurait donc « dit » ces poèmes ? Ou devons-nous l'observer avec un regard plus distant, au second degré, Ibn Iyās n'aurait alors « dit » ces poèmes qu'à travers son rôle de chroniqueur, au sein de sa chronique ? *Qultu fī ḏālika* serait-il à entendre par « j'ai déclamé à ce sujet » ou bien « j'ai écrit à ce [sujet] » ? Déterminer le caractère oral ou non de cette littérature permettra à l'historien de mieux préciser le rôle de poète d'Ibn Iyās, encore méconnu.

Sa production poétique est dominée par quatre thèmes : la satire (15 poèmes), l'éloge (34), la satire *post mortem* (6) et l'éloge funèbre (4) ; cinq autres n'entrent dans aucune de ces catégories (5). La majorité des poèmes sont des panégyriques, parmi lesquels 20 sont adressés au sultan al-Ġūrī. Ils atteignent presque un tiers de sa matière totale, et cette importance nous invite à questionner le rapport entre le chroniqueur-poète et le sultan, et, plus globalement, la sphère du pouvoir. Sa production est marquée par la flatterie alors que, de toute évidence, il n'était pas le poète officiel de la cour ; si cela avait été le cas, les sources, et Ibn Iyās lui-même, en auraient rendu compte. W.M. Brinner, pour sa part, affirme que ce lettré est « proche des cercles dirigeants[9] ». Les biographies d'Ibn Iyās que les historiens ont tenté de reconstituer n'ont exploité que les éléments fournis par lui-même, dans le récit en prose de sa chronique. L'étude des poèmes composés par Ibn Iyās et enchâssés dans sa chronique fournit une matière inédite, qui aidera à dépasser ce qu'Ibn Iyās révèle de sa propre histoire et à mieux déterminer sa place auprès des autorités.

Poèmes dont les auteurs sont cités

La deuxième catégorie est celle des poètes dont les noms sont cités par Ibn Iyās. Nous y dénombrons 56 poèmes, composés par 30 poètes. Les thématiques sont sensiblement les mêmes que dans celles des poèmes d'Ibn Iyās : la satire (4 poèmes), l'éloge (35), l'éloge funèbre (6), ainsi que divers autres thèmes (11). Ibn Iyās y cite des poètes de l'époque classique, tels al-Mutanabbī, dont les anecdotes constituent une réserve dans laquelle le chroniqueur puise pour étayer sa prose historique. On trouve aussi ses contemporains, qui peuvent soit accompagner la prose, soit être eux-mêmes la source d'épisodes sociaux. Les auteurs les plus prolixes y sont Muḥammad b. Qānṣūh Ṣādiq, avec 12 poèmes, et Badr al-Dīn al-Zaytūnī, avec 5 pièces. Leur production est essentiellement constituée de pamphlets élogieux à l'égard du sultan

9. Brinner, 1986.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

et des hommes de la sphère politique, et ils ne produisent aucune satire. L'étude de ces poèmes, à la lumière de la prose, nous permettra de mieux comprendre l'entourage littéraire du sultan al-Ġūrī [10].

Les satires peuvent elles aussi intéresser l'historien et le littéraire. Elles sont rares, et prennent pour cible les cadis. Ces pièces, d'une virulence singulière, nous invitent à nous interroger sur les tensions sociales autour du pouvoir judiciaire. Leur rhétorique agressive témoigne d'une exaspération contre la corruption de ce groupe social. Les cadis ayant moins de pouvoir que le sultan ou les mamelouks, il était possible de les critiquer à visage découvert, mais le risque pour le poète était bel et bien présent. C'est ce que nous constaterons dans l'étude de cas que nous avons sélectionnée, où ces satires ont déclenché des troubles importants, mêlant plusieurs cadis, al-Salamūnī, le sultan al-Ġūrī lui-même et la population du Caire.

Poèmes de poètes non cités

Cette catégorie réunit 110 poèmes, il s'agit du groupe le plus important. Les thèmes en sont les suivants : satire (37 poèmes), éloge [11] (40), satire *post mortem* (2), éloge funèbre (1), morale (27) et quelques poèmes divers (3). Il est intéressant de noter que les morales ne concernent que la rubrique des poèmes anonymes, et qu'elles accordent une place écrasante aux mamelouks du Caire : 19 morales, mais aussi 12 satires, leur sont adressées suite à divers méfaits. Un tiers de cette rubrique est dirigé contre eux. Ces morales peuvent être des mises en garde contre leur corruption, leur déviance morale, l'obligation religieuse de faire le bien ou leurs querelles intestines, où la mort peut sourire à n'importe quel mamelouk. La satire contre le sultan (9 poèmes) [12] et les cadis (10 poèmes) [13] occupe de même une place importante.

Ces morales ou ces satires étant le plus souvent dirigées contre des hommes puissants, on comprend pourquoi leurs auteurs restent anonymes. Est-ce Ibn Iyās qui, au vu de la cible de ces poèmes, souhaite garder l'anonymat des auteurs, ou les poètes eux-mêmes qui ne souhaitent pas signer leurs pièces ? Cela pose la question de la marge de liberté d'expression des poètes, si tant est que cette question ait un sens à cette époque.

Comme nous allons le constater à travers le cas d'al-Salamūnī, certains poètes franchissent les limites de ce qu'il est possible d'écrire sous ce régime politique. Cet exemple constitue un phénomène isolé du fait de l'ampleur des réactions qu'il a suscitées. La crise qu'il a déclenchée illustre les relations qui pouvaient exister entre le poète et les autres acteurs politiques et sociaux, notamment le sultan.

10. Christian Mauder prépare à ce sujet une thèse à l'université de Gottingen intitulée : « Religion, Rulership and the Transmission of Knowledge at a Late Mamluk Court: The Educated Salons of Qānṣawh al-Ghawrī (r. 1501-1516) and their Context ».

11. Dont la moitié n'est pas adressée à une personne physique, mais au Nil.

12. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 94 (1 vers), p. 98 (2 vers), p. 206 (1 vers), p. 245 (3 vers), p. 365 (2 vers), p. 441 (1 et 2 vers), p. 444 (1 vers), p. 450 (1 vers).

13. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 92 (1 de 1 vers et 3 de 2 vers), p. 171 (2 vers), p. 189 (1 vers), p. 248 (2 vers), p. 290 (1 vers), p. 461 (2 vers) et p. 477 (2 vers).

AnIsl 49 (2016), p. 81-98 Kais Naouali
La poésie enchassée dans la chronique d'Ibn Iyās. Le cas d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519)
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les poésies d'al-Salamūnī

Le poète Ǧamāl al-Dīn al-Salamūnī compose une satire contre le cadi Muʿīn al-Dīn b. Šams al-Dīn en šaʿbān 911/décembre 1505-janvier 1506, dont le chroniqueur ne retranscrit qu'un vers. À la suite de cela, il reçoit une sentence du pouvoir judiciaire, prononcée par un autre cadi, le hanéfite ʿAbd al-Barr b. al-Šiḥna. L'année suivante, en muḥarram 913/mai-juin 1507, al-Salamūnī prononce une satire contre ce dernier, laquelle prend une dimension bien plus importante. Ibn Iyās en retranscrit un extrait de 22 vers. Nous présentons ici une contextualisation historique, une traduction de ces poèmes, une analyse puis une étude de leur volet social.

Contexte historique

Citons la traduction de Gaston Wiet[14]. En šaʿbān 911/28 décembre 1505-25 janvier 1506,

> Un incident curieux se produisit : un poète, le cheikh Djamâl al-dîn Salamûni, composa une satire acerbe contre le cadi Mu'în al-dîn ibn Shams al-dîn, l'intendant du Trésor.

Un extrait d'un vers suit dans la chronique[15] :

وَحِـرْفَـتُـهُ فَـاقَـتْ عَلَى كُـلِّ حِـرْفَـةٍ يُـرَكِّـبُ يَـاقُـوتـاً عَلَى فَـصِّ خَاتَمِهِ

« Et son métier dépassa tout autre, il enchâsse un diamant dans sa bague. »

G. Wiet reprend[16] :

> Ce fonctionnaire s'en plaignit au sultan, qui lui répondit :
> – Fais-le punir, si ses paroles tombent sous le coup de la loi religieuse.
> L'intéressé conduisit au plus vite Salamûni, menottes aux mains, chez le grand cadi hanéfite Abd al-Barr ibn Shihna, qui, après avoir instruit la plainte, lui fit donner la bastonnade et le fit promener en ville, tête nue, juché sur un âne. Suivant certaines traditions, l'émir des croyants Omar ibn Khattâb fut le premier à infliger un châtiment pour une satire. […] Appre[p. 84]nant la chose, le sultan fut scandalisé de la conduite de Mu'în al-dîn envers Salamûni et ordonna de l'incarcérer et de lui couper la langue, en disant :
> – Il a donné en mon nom l'ordre d'infliger une promenade infamante à Salamûni, et je n'ai jamais rien dit de pareil.

14. Ibn Iyâs, *Journal (906-921)*, p. 83. Notre présentation fait alterner la traduction de la prose par G. Wiet et les vers enchâssés par Ibn Iyās, que nous vocalisons et traduisons.
15. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 87.
16. Ibn Iyâs, *Journal (906-921)*, p. 83-84.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Et Mu'în al-dîn resta très longtemps en prison. En fin de compte, le sultan lui pardonna après lui avoir fait verser une forte amende, et le gratifia d'une robe d'honneur.

Le second acte a lieu en muḥarram 913/13 mai-11 juin 1507. G. Wiet traduit[17] :

Une étrange mésaventure arriva au grand cadi hanéfite Abd al-Barr ibn Shihna, qui fut traité d'une façon ignoble dans un long poème de Djamâl al-dîn Salamûni, et je reviendrai sur ce texte tout à l'heure. On se souvient que ce Salamûni avait naguère dirigé ses sarcasmes contre l'intendant du Trésor Mu'in al-dîn ibn Shams, qui avait déposé une plainte devant le cadi Abd al-Barr. Celui-ci avait fait comparaître Salamûni, lui avait fait subir la bastonnade et l'avait condamné à une parade infamante en ville, entièrement nu et sans coiffure. Apprenant la chose, le sultan l'avait soustrait à l'autorité du cadi Abd al-Barr. Et Salamûni se vengeait par ce poème, plein d'une insolente satire, qu'il faisait circuler un peu partout. Le cadi Abd al-Barr, profitant de la cérémonie des félicitations mensuelles, soumit au sultan cette pièce de vers. Le souverain se fit amener Salamûni, à qui il fit de vils reproches :

– C'est ainsi que tu oses attaquer d'une façon aussi impertinente le cheikh al-islâm ?

– Ce n'est pas moi qui ai tout écrit, répliqua Salamûni.

Mais Salamûni fut confondu par des témoignages, qui lui en attribuaient la paternité, et le sultan prescrivit au grand cadi Abd al-Barr de conduire Salamûni au collège de Sâlih pour se voir appliquer la loi religieuse. On emmena donc Salamûni, menottes aux mains, quoique, dans son for intérieur, le sultan éprouvât une grande sympathie pour lui. Au collège Sâlih, les magistrats furent unanimes à blâmer la conduite de Salamûni, qu'ils voulaient faire fouetter et promener en ville : c'était la deuxième fois que Salamûni avait maille à partir avec la justice pour intempérance de plume. Je rappelle que l'émir des croyants Omar ibn Khattâb fut le premier à infliger un châtiment pour une satire. Mais au moment où on allait exécuter la sentence, les gens du peuple prirent la défense de Salamûni et, faisant provision de pierres dans leurs manches, s'apprêtèrent à lapider le grand cadi Abd al-Barr, qui se tenait au centre de l'îwân du collège. Ce juge ne put faire autrement que de renoncer à la bastonnade et à la parade en ville. Les magistrats se contentèrent donc de condamner Salamûni à l'emprisonnement, et nous aurons l'occasion de signaler que le malheureux resta incarcéré très longtemps. Quant à la pièce de vers dont nous avons promis de parler, elle est très longue, elle renferme des expressions excessivement ordurières [p. 110] et blesse tellement la bienséance qu'il vaut mieux ne pas la citer, et je demande pardon à Dieu d'en reproduire ici quelques vers.

17. Ibn Iyâs, *Journal (906-921)*, p. 83-84.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ibn Iyās enchâsse ici son extrait de 22 vers[18] :

[١] فَشَا الزُّورُ فِي مِصْرَ وَفِي جَنَبَاتِهَا ... وَلِمَ لَا وَعَبْدُ البَرِّ قَاضِي قُضَاتِهَا

[٢] أَيُنْكَرُ فِي الأَحْكَامِ زُورٌ وَبَاطِلٌ ... وَأَحْكَامُهُ فِيهَا بِمُخْتَلَفَاتِهَا

[٣] إِذَا جَاءَهُ الدِّينَارُ مِنْ وَجْهِ رَشْوَةٍ ... يَرَى أَنَّهُ حِلٌّ عَلَى شُبُهَاتِهَا

[٤] فَإِسْلَامُ عَبْدِ البَرِّ لَيْسَ يُرَى سِوَى ... بِعَمَّتِهِ وَالكُفْرُ فِي سَنَمَاتِهَا

[٥] أَجَازَ أُمُورًا لَا تَحِلُّ بِمِلَّةٍ ... بِحَلٍّ وَبَرْمٍ مُظْهِرًا مُنْكَرَاتِهَا

[٦] أَلَسْتَ تَرَى الأَوْقَافَ كَيْفَ تَبَدَّلَتْ ... وَكَانَتْ عَلَى تَقْدِيرِهَا وَثَبَاتِهَا

[٧] وَقَدْ وَثَبَتْ فِيهَا قَضَايَاهُ بِالأَذَى ... وَبِالبَيْعِ شِبْهُ الأُسْدِ فِي وَثْبَاتِهَا

[٨] فَإِنْ كَانَ فِي الأَوْقَافِ ثَمَّ بَقِيَّةً ... تُكَذِّبُنِي فِيمَا أَقُولُ فَهَاتِهَا

[٩] وَلَا بُدَّ مِنْ بَيْعِ الجَوَامِعِ تَارِكُ ... الجَمَاعَاتِ مِنْهَا مُبْطِلُ جُمُعَاتِهَا

[١٠] وَلَا بُدَّ أَنْ يَسْتَبْدِلَ النَّاسُ أَعْبُدًا ... بِأَحْرَارِهَا بَيْعًا لِنَفْسِ ذَوَاتِهَا

[١١] وَلَوْ أَمْكَنَتْهُ كَعْبَةَ اللهِ بَاعَهَا ... وَأَبْطَلَ مِنْهَا الحَجَّ مَعَ عُمَرَاتِهَا

[١٢] وَمِصْدَاقُ قَوْلِي أَنَّهُ كَانَ مُغْرِيًا ... لِيَحْيَى بْنِ سَبْعٍ فِي خَرَابِ جِهَاتِهَا

[١٣] وَقَدْ كَانَ ذِئْباً لِابْنِ سَبْعٍ وَقَوْمِهِ ... يُطَالِعُ بِالأَخْبَارِ قَبْلَ رُوَاتِهَا

[١٤] وَلَوْ يُعْطَ دِينَارًا وَطَاوَعَهُ الوَرَى ... لَأَسْقَطَ عَنْهَا صَوْمَهَا وَصَلَاتَهَا

[١٥] شَكَتْ مِلَّةُ الإِسْلَامِ مِمَّا يَنَالُهَا ... بِأَفْعَالِهِ يَا هَلْ تُزِيلُ شَكَاتِهَا

[١٦] فَيُبْكَى عَلَى الدِّينِ القَوِيمِ وَشَرْعِهِ ... وَأَحْكَامُهُ فِيهَا بِمَنْعُوجَاتِهَا

[١٧] نَعَى مَذْهَبَ النُّعْمَانِ مِنْ قُبْحِ فَعْلِهِ ... عَلَى فَتَوَاتِ الزُّورِ لَا عَنْ ثِقَاتِهَا

[١٨] تَعَقَّبَ يَعْقُوبًا وَ خَالَفَ رَأْيَهُ ... فَكَمْ حَلَّ مِنْ وَقْفٍ وَ أَبْدَى شَتَاتِهَا

[١٩] وَعَنْ زِفَرٍ قَدْ زَفَّرَ النَقْلَ كَاذِباً ... بِتَزْوِيجِ أَرْحَامٍ لِحِينِ بَرَاتِهَا

[٢٠] وَقَدْ خَانَ قَاضٍ خَانَ فِي فَتَوَاتِهِ ... بِتَغْيِيرِهَا عَنْ مُقْتَضَى مُوجِبَاتِهَا

[٢١] فَلَا تَخْشَى إِثْماً أَنْ تَخُوضَ بِعِرْضِهِ ... فَغِيبَتُهُ لِلنَّاسِ خَيْرُ لُغَاتِهَا

[٢٢] فَمَاذَا عَلَى الإِسْلَامِ حَلَّ مِنْ الرَدَا ... بِأَيَّامِ عَبْدِ البَرِّ مَعَ سَنَوَاتِهَا

18. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 113-114.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Traduction

Nous proposons la traduction suivante de ce poème :

1. La corruption s'est répandue en Égypte et ses alentours,
 et pourquoi pas, tandis que ʿAbd al-Barr est son grand cadi ?
2. Peut-on ignorer la corruption et l'imposture
 dans ses divers jugements ?
3. S'il reçoit un dinar, fruit de la corruption,
 il le rend licite quels que soient les soupçons qui pèsent sur lui.
4. L'islam de ʿAbd al-Barr se résume
 à son turban et la mécréance est à son sommet.
5. Il déclara licite ce que toute religion défend
 par ses manigances, faisant apparaître ses défaillances.
6. Ne vois-tu donc pas comment les legs pieux ont été échangés,
 et comment leur immuabilité fut prise d'assaut ?
7. Et ses sentences bondirent dessus par le mal et la prévarication,
 semblables à l'assaut des lions.
8. Et s'il restait un de ces legs pieux,
 qui me ferait mentir, apporte-le !
9. Et il faut vendre les mosquées [car] celui qui renonce
 à la communion [religieuse], a abrogé la [prière] du vendredi !
10. Et il faut que les gens échangent les esclaves
 par des hommes libres, vendant leur âme de leur propre gré.
11. Si on le rendait possesseur de la Kaʿba il la vendrait,
 et abrogerait le grand et le petit pèlerinages.
12. Et la preuve de mon dit est qu'il poussa
 Yaḥyā b. Sabʿ[19] dans la ruine de ses alentours [20].
13. Certes il fut un espion[21] au service d'Ibn Sabʿ et de son clan,
 on lui révéla les nouvelles avant qu'elles ne soient racontées.
14. Si on lui donnait un dinar et que le genre humain lui obéissait,
 il lui épargnerait le jeune et la prière.

19. Yaḥyā b. Sabʿ est l'un des deux leaders, qui, avec al-Ġazānī, menèrent une rébellion contre le pouvoir mamelouk. Cette révolte est relatée par Ibn Iyās dans dix *waqāʾiʿ* (événements), et s'échelonne à travers diverses péripéties de muḥarram 908/juillet-août 1502 à raǧab 914/octobre-novembre 1508. Elle a lieu à La Mekke, et entraîne de nombreux pillages, attaques et massacres de pèlerins, aussi bien cairotes que mekkois. Al-Ġazānī est tué en šaʿbān 914/novembre-décembre 1508, et le même mois Yaḥyā b. Sabʿ est grâcié par le sultan al-Ġūrī.

20. Les alentours de La Mekke.

21. Al-Salamūnī utilise le terme « loup » pour qualifier ʿAbd al-Barr, auquel nous préférons « espion » pour être fidèle à l'esprit du vers.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

15. La communauté islamique s'est plainte de son sort
par ses agissements, ah ! Feras-tu cesser ses plaintes ?!
[p. 114] 16. La religion droite et sa loi divine sont donc pleurées,
et ses jugements y sont tortueux.
17. Il annonça la fin de l'école d'al-Nuʿmān[22] par la laideur de ses actes,
issus de fatwas corrompues et dépourvues de confiance.
18. Il suivit Yaʿqūb[23] avant de s'opposer à son avis,
combien de legs pieux a-t-il dénoués et fait apparaître dispersés !
19. Par des propos répugnants il infesta la Loi, mentant [et cautionnant]
le mariage illicite jusqu'à l'acquittement.
20. Il trahit Qāḍī Ḫān[24] dans ses fatwas,
en altérant la signification de leurs prescriptions.
21. Ne crains pas d'entacher sa réputation,
le dénoncer est la meilleure langue pour tous.
22. Dans quel état de ruine l'Islam s'est-il retrouvé,
durant les jours de ʿAbd al-Barr et ses années !

Le poète

Dans une notice biographique, le lettré Šams al-Dīn al-Saḫāwī (Rabīʿ I 831/1428 à 902/1496) retranscrit quelques éléments concernant Ǧamāl al-Dīn b. ʿAbd Allāh b. Muḥammad b. Yūnus b. Ḥāmid al-Salamūnī. Il serait né en raǧab 854/ août-septembre 1450, aurait appris le Coran très jeune et aurait fréquenté les milieux soufis[25]. Aucune notice nécrologique ne donne la date de sa mort. Une *wāqiʿa* chez Ibn Iyās indique qu'il est toujours en vie en 925/1519 ; il mentionne sa présence le vendredi 15 rabīʿ II 925/16 avril 1519 à la fête de fin de chantier d'une mosquée, où de nombreux poètes vinrent décliner leurs panégyriques, sans toutefois retranscrire le poème. Sa mort a sans doute lieu après celle d'Ibn Iyās[26]. Cette absence d'indication nécrologique chez les historiens qui le citent et l'absence de *dīwān* qui lui serait propre, sont autant d'indices qu'il ne fut pas une personnalité notoire des cercles littéraires de l'époque. En revanche, il occupait une place importante dans la société civile. Ibn Iyās s'intéresse aux faits de cette nature, à ces poètes qui provoquent le débat, entraînent l'intervention du sultan, du peuple ou des troubles de l'ordre public. Cet intérêt fait de cette littérature une matière singulière. Comme le Damascène

22. L'école juridique shaféite.
23. Abū Yūsuf Yaʿqūb, le célèbre jurisconsulte, fondateur de l'école hanéfite (m. 182/798).
24. Qāḍī Ḫān est un célèbre juriste hanéfite (m. 592/1196).
25. Al-Saḫāwī, 1992, V, p. 121.
26. Pour laquelle aucune notice nécrologique ne nous est parvenue. Sur la question de la fin de son œuvre, cf. Lellouch, 1998, et Winter, 2007, p. 1.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

al-Ġazzī (977/1570 à 1061/1651) le mentionne, cet épisode où il s'en prend à des cadis n'est pas le premier. Il s'attaque au juge Šihāb al-Dīn ibn al-Farfūr[27] en šawwāl 910/mars-avril 1505. C'est donc par la satire qu'al-Salamūnī s'est rendu célèbre auprès de la collectivité du Caire.

Le poème

La littérature poétique enchâssée dans les chroniques mameloukes présente une différence fondamentale par rapport aux *dīwān*-s classiques de poésie. Elle n'est pas le résultat du choix délibéré du poète de sauvegarder sa production. Elle relève plutôt d'une sélection du chroniqueur qui choisit d'évoquer tel ou tel poème, indépendamment de l'approbation de l'auteur, et de retranscrire une pièce dans son intégralité ou seulement un extrait. Ibn Iyās s'intéresse principalement à deux types d'expressions poétiques, celles destinées à la haute sphère politique, et celles dont le retentissement social est important. Cette démarche n'est pas celle de tous les chroniqueurs mamelouks[28]. Ni la première ni la seconde de ces satires ne sont des pièces entières. Lorsqu'il enchâsse le premier extrait d'un seul vers, il affirme : *fa-min ǧumlat ḏālika hāḏā al-bayt*[29], « et de cet ensemble, voici ce vers ». Pour la suivante, il précise dans la prose : *wa-ammā al-qaṣīda al-mawʿūd bi-ḏikrihā fa-hiya qaṣīda muṭawwala*, « mais la poésie que nous avons promis de relater est longue », et ajoute en achevant la retranscription du poème : *intahā ḏālika ʿalā sabīl al-iḫtiṣār*, « ceci se termine par la voie du résumé ».

Le second extrait est une *hāʾiyya* de 22 vers. Elle cible ʿAbd al-Barr al-Šiḫna[30]. Bien que cette satire soit très offensante, au vu des mesures prises par Ibn Iyās : *wa-anā astaġfiru Allāh al-ʿaẓīm wa-atūbu ilayhi*, « et je demande pardon auprès du Seigneur, l'Incommensurable, vers Lequel je me repens », on devine aisément que les vers les plus vulgaires ont été omis par le chroniqueur. Cette seconde pièce apparaît dans la chronique plus d'une année et demie après la première. À travers un ton brutal et un vocabulaire agressif, parfois caricatural, al-Salamūnī se déchaîne contre le cadi, et décline son pamphlet en trois axes.

D'une part il utilise l'arme la plus efficace, celle des référents religieux, pour décrier son attitude, et insiste sur le caractère frivole de sa pratique religieuse, en contradiction avec sa fonction et l'éthique du juge, censé appliquer la *šarīʿa* (loi islamique), *al-zūr* (corruption[31] ; v. 1, 2 et 17), *al-bāṭil* (l'imposture ; v. 2), *al-qubḥ* (la laideur ; v. 17), *al-zifir* (le dégoût ; v. 19), *al-ġība* (la médisance ; v. 21), sont autant de termes utilisés pour qualifier le cadi ou ses actions. Chaque vers est imprégné d'une dimension religieuse et morale.

27. Al-Ġazzī, 1997, I, p. 319.
28. Les démarches historiographiques diffèrent profondément d'un chroniqueur à l'autre : le Damascène al-ʿAynī s'intéresse bien plus à la société littéraire, et enchâsse des extraits poétiques d'illustres poètes.
29. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 87.
30. Toutefois le poète n'omet pas le premier juge Muʿīn al-Dīn, auquel il fait aussi allusion dans deux vers (v. 7 et 20).
31. Kazimirski traduit par « mensonge, faux, fausseté » (2004, vol. 1, p. 129), mais dans le contexte qui nous concerne la traduction qui s'impose est celle de « corruption ».

AnIsl 49 (2016), p. 81-98 Kais Naouali
La poésie enchassée dans la chronique d'Ibn Iyās. Le cas d'al-Salamūnī (854/1450-apr. 925/1519)
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il dénonce aussi la corruption du juge ; neuf vers abordent cette question (v. 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14 et 18), dont deux utilisent le terme *dīnār* (v. 3 et 15), deux autres emploient la racine *bayʿ* (v. 9 et 11) pour évoquer la vente de mosquées (*ǧawāmiʿ*), ou la mosquée par excellence (*kaʿbat Allāh*), et quatre évoquent le trafic des legs pieux, censés être inaliénables (v. 6, 7, 8 et 18).

Enfin, il utilise un procédé de victimisation du peuple (*al-nās*), ou plus précisément de la communauté islamique (*milla*, *millat al-islām* ou *al-islām*), dont le poète se pose comme le défenseur, ou comme celui qui plaide sa cause (v. 5, 9, 10, 15, 21 et 22). Le poète présente ʿAbd al-Barr comme la principale source des maux vécus par la société civile.

Marge d'expression d'al-Salamūnī

Si al-Salamūnī assume la première pièce qu'il produit, et dont Ibn Iyās à notre grand regret, ne relate qu'un court extrait, le poète agit autrement pour la seconde. À la question posée par le sultan sur la paternité du poème, Ibn Iyās affirme qu'al-Salamūnī *fa-ankara*, « rejeta [les allégations] », avant de lui donner la parole : *anā mā qultu fīhi haḍā kullahu*[32], « ce n'est pas moi qui ai tout écrit[33] ».

Les satires acerbes, ou exceptionnellement longues, ne sont que rarement signées : le travail de reconnaissance de son auteur intervient dans un second temps, si c'est le chroniqueur qui reconstitue le lien de paternité, ou dans un troisième, si ce travail est l'œuvre d'un historien ou d'un littéraire de notre époque. Dans le cas en question, l'identification intervient à travers la contextualisation historique d'Ibn Iyās. Le refus de signer et d'assumer sa production est ici porteur de sens. Il rend bien compte des risques encourus par le poète s'il compose une pièce trop offensante, ciblant un homme issu d'un groupe puissant, et c'est ce qui justifie cette différence marquée entre le nombre de satires anonymes et celui de satires dont les auteurs sont nommés. Elles représentent 37 des 110 poèmes des auteurs non cités (33 %), mais seulement 4 des 56 à auteur cité (7 %).

Cette hésitation d'al-Salamūnī, qui admet tout en réfutant, est révélatrice de la tension qui règne sur les hommes de lettres et d'art, et de l'autocensure qu'ils s'imposent si leur nom est associé à une pièce compromettante. Les milieux littéraires sont tributaires de la marge de liberté d'expression autorisée par les politiques. Toutefois, et comme nous allons le constater, la masse populaire joue un rôle fondamental dans cet équilibre, particulièrement lorsqu'un poème lui est adressé et exprime ses plaintes.

32. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 112.
33. Ibn Iyâs, *Journal (906-921)*, p. 109.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le poème et la société cairote

L'épisode que nous avons retranscrit apporte quelques clés de compréhension sur la place entretenue par les poètes, et la poésie, au sein de la société civile. On ne peut pas analyser le versant social de ces poèmes sans la contextualisation opérée par le chroniqueur dans la prose.

Muʿīn al-Dīn ibn Šams al-Dīn est la cible de la première satire, ʿAbd Al-Barr de la seconde, mais ni l'un ni l'autre n'en sont les destinataires. Le seul vers retranscrit par Ibn Iyās en šaʿbān 911 porte sur la corruption des juges, ce qui en dit long sur le reste du poème qui n'a pas été rapporté. Les *Badāʾiʿ* indiquent une recrudescence du système de vénalité des charges pour le règne d'al-Ġūrī, qui devint une pratique courante [34]. B. Martel-Thoumian y dénombre 3 attributions contre payement pour les fonctions administratives, 6 pour les fonctions militaires et 20 pour les fonctions religieuses [35]. Ce système est considéré par Ibn Iyās comme une forme de pots-de-vin, et Bernadette Martel-Thoumian rappelle la réaction du chroniqueur face à l'octroi d'une fonction en échange du versement d'une somme mensuelle : « Shocked, Ibn Iyās tells how in Ṣafar 887/March 1482 Sultan Qāytbāy conferred on Muḥammad ibn al-ʿAẓamah the office of controller of *waqfs* under the pretext that he had promised him an important monthly deduction on the revenues derived from properties in mortmain. While this individual, intent on lining his own pocket, did not possess the capacity required to administer this office properly, the ruler took it (II/19) [36]. » Des fonctions pouvaient ainsi être distribuées à des fonctionnaires qui n'en avaient pas la qualification, mais étaient à même de payer la somme exigée. En aval, ces titulaires n'hésitaient pas à récupérer les sommes déboursées par divers moyens, à travers les fonctions qu'ils avaient acquises.

Cette logique de corruption frappa particulièrement le corps judiciaire ; elle est à l'origine de nombreuses tensions sociales entre les cadis et le peuple, ce dernier les considérant comme malhonnêtes et corrompus. Le poète utilise cet objet de plainte populaire pour composer sa première satire. Le peuple joue un rôle central dans le conflit ouvert entre al-Salamūnī et ce cadi. Durant le second conflit qui l'oppose à ʿAbd al-Barr, Ibn Iyās affirme : *qad dārat [al-qaṣīda] bayna al-nās* [37], « la pièce circula parmi le peuple », et c'est là l'intention du poète. Celle-ci dénonce de nouveau la corruption des cadis, en même temps qu'elle s'attarde sur les plaintes et les maux vécus par la collectivité. Le poète assimile le peuple à sa pièce, à travers un vocabulaire de l'émotion : *al-šakāt* (la plainte, v. 15), *yubkā* (« on pleure », v. 16), *lā taḫšā* (« ne crains pas », v. 21). Par ailleurs, alors que la poésie arabe utilise traditionnellement un niveau de langue élevé, les termes empruntés par le poète sont relativement compréhensibles de tous. Cette démarche n'est pas anodine, elle est le fruit d'un choix délibéré du poète qui souhaite transmettre un message par l'art poétique tout en étant compris. Il souhaite toucher le peuple.

34. Martel-Thoumian, 2005, p. 57 : « Paying to obtain a post had become an official act, at any rate a well-known practice. »
35. Martel-Thoumian, 2005, p. 54.
36. Martel-Thoumian, 2005, p. 58.
37. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 112.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

La structure de son poème ne suit pas un schéma métrique identique pour chaque vers, ce qui minimise les contraintes formelles, et donne au poète plus de liberté pour insister sur la dimension communicative. Il ne serait pas surprenant que ce poème ait été composé dans un laps de temps réduit, voire improvisé. Cette liberté à l'égard de la métrique n'est pas étonnante lorsqu'on prête attention aux rares vers d'al-Salamūnī qui nous sont parvenus. Deux de ceux-là, enchâssés dans la chronique d'al-Saḫāwī, montrent que ce poète n'hésite pas à prendre ses distances avec les impératifs du mètre classique [38] :

وَمَـلْـزَمِـي بـالـعَـرُوضِ أَتْـقِـنُـهُ وَذَاكَ مَـالاَ أَرَاهُ لِـي أَرَبـاً
فَـقُـلْـتُ دَعْـنِـي مِـمَّـا تُـكَـلِّـفُـنِـي فـالـطَـبْـعُ لاَ شَـكَّ يَـغْـلِـبُ الأَدَبَـا

« Je suis un artiste dans l'art de la métrique, mais n'en ai nullement besoin.
J'ai donc dit : Épargne-moi ces contraintes, le naturel est sans aucun doute supérieur à la maîtrise de l'art. »

Ces deux vers rendent compte de la personnalité du poète. Dans le premier, il assure être passé maître dans l'étude de la prosodie et du mètre, au point qu'il déclare son indépendance vis-à-vis de la métrique classique, sans toutefois la rejeter. Cette liberté qu'il prend à l'égard de la métrique est le moyen qu'il exploite dans sa satire contre ʿAbd al-Barr, ce qu'il revendique dans le second vers, où il affirme que l'on ne peut rejeter sa prédisposition naturelle, et, quant à lui, il s'agit de son penchant pour la satire. Ce mode d'expression lui permet de dresser le portrait d'hommes réels, loin de toute construction imagée, tout en forçant le trait, loin de la flatterie qu'ont pu choisir d'autres poètes.

Ibn Iyās affirme que ʿAbd al-Barr profita de la cérémonie des félicitations mensuelles pour se plaindre auprès du sultan et lui présenta la pièce. Al-Ġūrī fit convoquer al-Salamūnī avant de le livrer aux mains de ʿAbd al-Barr [39]. Le peuple refuse que les cadis, à leur tête ʿAbd al-Barr, appliquent le châtiment de la promenade humiliante [40] au poète, et peu s'en fallut pour qu'une « foule importante ne lapidât ʿAbd al-Barr ». Cette sentence ne peut pas être exécutée si le peuple, censé être le spectateur de cette scène, lorsqu'un homme ou une femme sont promenés nus dans la ville du Caire, juchés sur une bête de somme, ne donne pas son aval tacite. Sans spectateurs, point de mise en scène, c'est le peuple (*al-nās*, *al-ʿawāmm*) qui donne ou non sa valeur à cette pratique judiciaire. D'ailleurs, celui-ci n'est pas seulement un acteur passif, il intervient parfois et participe à l'application du châtiment : en raǧab 907/janvier-février 1502, il a ainsi tenté de lapider et brûler un homme, condamné à une promenade infamante. Ibn Iyās affirme : *fa-lammā šaqqa al-madīna kādat al-ʿawāmm an tarǧumahu aw taḥriqahu* [41], « et lorsqu'il traversa

38. Al-Saḫāwī, 1992, V, p. 121.
39. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 112-113.
40. Cf. Martel-Thoumian, 2012.
41. Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr*, IV, p. 24.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

la ville la populace fut sur le point de le lapider ou le brûler ». Sous le sultanat d'al-Ġūrī, cette décision de justice contre al-Salamūnī est la seule qui faillit se retourner contre les membres du corps des cadis. Ces derniers annulent aussitôt le châtiment public, et transforment la peine par de la prison, condamnation moins expressive et violente. Ce revirement de l'autorité judiciaire indique bel et bien que l'adhésion du peuple au poème est réussie, qu'il en est le destinataire, ou du moins que le poète l'utilise avec succès dans son argumentaire, et suscite cette force sociale contre les cadis.

Cet épisode montre comment des poètes proches du peuple peuvent défendre les causes et promouvoir les prétentions collectives. Cette péripétie d'al-Salamūnī a pris une envergure d'un plaidoyer populaire. Que ses motifs soient personnels ou collectifs, voire les deux, ils indiquent comment la poésie peut être le véhicule d'une expression sociale commune. Certains poètes comme celui-ci peuvent donc avoir un rôle social, et être la voix de la société civile. Leur poésie est un vecteur de communication pour faire parvenir les appréciations collectives à la haute sphère de la société et aux hommes de pouvoir. Ils sont au cœur des rapports entre société civile et élite politique, et leur poésie a un rôle de passerelle entre ces deux entités.

Conclusion

La question des milieux de production et de réception de la poésie enchâssée dans un texte historique a occupé un rôle central dans le présent article. Comme le cas d'al-Salamūnī l'a montré, la poésie n'est pas seulement l'objet de l'attention des cercles littéraires, mais aussi un vecteur d'expressions collectives, et elle intéresse la collectivité.

Contrairement aux poèmes enchâssés dans des textes littéraires médiévaux, dont K. Zakharia et G. Bohas ont brillamment montré l'intérêt dans le *Roman de Baybars*[42], ceux sur lesquels nous invitons le lecteur à se pencher, constituent un fonds dont l'originalité est évidente. La position singulière de cette littérature, enchâssée dans une prose historique, est le lieu d'une rencontre très particulière, et permet au chercheur de reconstituer le volet historique du poème, et sa réception au sein de la société. Les très nombreux poèmes enchâssés dans la chronique d'Ibn Iyās, et bien d'autres, relèvent d'un fonds encore méconnu, dont l'étude permettra de reconstituer un volet de l'histoire sociale du Caire, d'éclairer les milieux de production et de réception de cette littérature, et de mettre en évidence les rapports entretenus entre savoir, art et pouvoir.

42. Cf. Zakharia, 2004 ; Bohas, 2004.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Bibliographie

Instruments de travail

EI² = *Encyclopédie de l'islam*, 2ᵉ éd., 12 vol., Brill, Leyde, 1954-2009.

Kazimirski, Albin de Biberstein, *Le Kazimirski* : dictionnaire Arabe-Français, 2 vol., Dar Albouraq, Beyrouth, 2004.

Sources

al-Ġazzī, *al-Kawākib al-sāʾira bi-aʿyān al-māʾa al-ʿāšira*, 3 vol., Muḥammad ʿAlī Bayḍūn (éd.), Dār al-Kutub al-ʿIlmiyya, Beyrouth, 1997.

Ibn Iyās, *Badāʾiʿ al-zuhūr fī waqāʾiʿ al-duhūr*, 5 vol., Muḥammad Muṣṭafā (éd.), al-Hayʾa al-Miṣriyya al-ʿĀmma li-l-Kitāb, Le Caire, 1984.

Ibn Iyâs, *Histoire des Mamlouks circassiens (872-906)*, tome 2, Ifao, Le Caire, 1945.

—, *Journal d'un bourgeois du Caire (906-921). Chronique d'Ibn Iyâs*, traduit et annoté par Gaston Wiet, Armand Colin, Paris, 1955.

—, *Journal d'un bourgeois du Caire (922-928). Chronique d'Ibn Iyâs*, traduit et annoté par Gaston Wiet, SEVPEN, Paris, 1960.

al-Saḫāwī, *al-Ḍawʾ al-lāmiʿ li-ahl al-qarn al-tāsiʿ*, 10 vol., Dār al-Ǧīl, Beyrouth, 1992.

Études

Bohas, Georges, « Métrique et inter-textualité dans le *Roman de Baybars* » *in* Zakharia, Katia (coord.), *Sīrat al-malik al-Ẓāhir* Baybars/*ṣ*, *de l'oral à l'écrit/From Performance to Script*, *Arabica* 51, 1-2, 2004, p. 3-32.

Brinner, William M., *EI²*, III, 1968, p. 835-837, *s.v.* « Ibn Iyās ».

Denoix, Sylvie, « Rationnel ou irrationnel, un choix impossible ? Récits et merveilles dans deux œuvres d'historiens arabes du domaine mamelouk » *in* Jacquemond, Richard (dir.), *Écrire l'histoire de son temps (Europe et monde arabe)*, I. *L'écriture de l'histoire*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 83-94.

Garcin, Jean-Claude (dir.), *Lectures du Roman de Baybars*, Éditions Parenthèses/MMSH, Marseille, 2003.

—, *Pour une lecture historique des Mille et Une Nuits*, Sindbad/Actes sud, Arles, 2013.

Lellouch, Benjamin, « Le douzième Ǧuzʾ perdu des *Badāʾiʿ al-zuhūr* d'Ibn Iyās à la lumière d'une chronique turque d'Égypte », *Arabica* 45, 1, 1998, p. 88-103.

—, *Les Ottomans en Égypte. Historiens et conquérants au XVIᵉ siècle*, Peeters, Leuven, 2006.

Martel-Thoumian, Bernadette, « Le manuscrit *tārīḫ* 4534 de Damas : un nouvel exemplaire des *Badāʾiʿ al-zuhūr* d'Ibn Iyās », *AnIsl* 34, 1, 2000, p. 315-325.

—, « The Sale of Office and its Economic Consequences During the Rule of the Last Circassians (872-922/1468-1516) », *MSR* 9, 2, 2005, p. 49-83.

—, *Délinquance et ordre social. L'État mamlouk syro-égyptien face au crime à la fin du IXᵉ-XVᵉ siècle*, Ausonius Éditions, Bordeaux, 2012.

Winter, Michael, « Ibn Iyās » *in* Kafadar, Cemal, Karateke, Hakan & Fleischer, Cornell (éd.), *Historians of The Ottoman Empire*, en ligne 2007, https://ottomanhistorians.uchicago.edu/sites/ottomanhistorians.uchicago.edu/files/ibniyas_en.pdf

Zakharia, Katia, « Genres poétiques et intra-textualité dans *Sīrat al-malik al-Ẓāhir Baybarṣ* : l'exemple des trois premiers volumes » *in* Zakharia, Katia (coord.), *Sīrat al-Malik al-Ẓāhir Baybars/ṣ*, *de l'oral à l'écrit/From Performance to Script*, *Arabica* 51, 1-2, 2004, p. 189-211.

—, « Grenade ellipsée : pour une autre lecture du "curieux appel adressé par les Morisques au sultan ottoman" » *in* Zakharia, Katia (coord.), *Babylone, Grenade, villes mythiques. Récits, réalités, représentations*, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon, 2014.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net